DÉPOSER UN PROJET CVEC

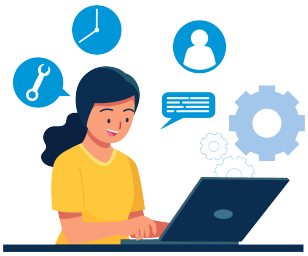
Qui peut déposer un projet ?

/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/



/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/

Les étudiants inscrits dans
une formation accréditée UVSQ



Les services universitaires et
les services centraux



Les composantes et les établissements
d'enseignement supérieur rattachés à l'UVSQ

N.B. : Les projets des associations étudiantes agréées par l'UVSQ dépendent de la commission FSDIE et ne peuvent pas être présentés dans le cadre de l'appel à projets CVEC.

Comment proposer un projet ?

/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/

1. Consulter le règlement intérieur de la commission CVEC et la note de cadrage à destination des porteurs de projet

2. Contacter les services universitaires qui seront mobilisés pour le développement de votre projet afin de s'assurer de sa faisabilité

3. Associer des étudiants de l'UVSQ à la conception et à la mise en œuvre de votre projet

4. Faire valider votre projet par les services concernés

5. Remplir le formulaire de l'appel à projets CVEC

6. Joindre en annexe le budget prévisionnel de votre projet et vos devis (2 exemplaires par poste de dépenses), ainsi que tout autre document jugé utile pour l'étude de votre dossier

7 Valider l’envoi de votre dossier au plus tard 15 jours avant la date de la prochaine commission CVEC

Accéder au formulaire

Dates des commissions CVEC

- **Mardi 6 octobre 2026 -** dépôt des dossiers avant le lundi 14 septembre (inclus)
- **Mardi 5 janvier 2027 -** dépôt des dossiers avant le lundi 30 novembre (inclus)
- **Mardi 1 juin 2027 -** dépôt des dossiers avant le lundi 24 mai (inclus)

Documents de cadrage

/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/

Règlement intérieur de la commission :

Télécharger

Note de cadrage générale pour les porteurs de projets :

Télécharger

Notice à destination des étudiants :

Télécharger

Notice à destination des composantes et des services universitaires :

Télécharger

Annexes

/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/

Annexe 1 – Budget prévisionnel :

Télécharger (Word) Télécharger (Excel)

Annexe 2 – Bilan moral et financier :

Télécharger

Annexe 5 – Présentation PowerPoint :

Télécharger

Annexe 3 – Synthèse de la consultation étudiante :

Télécharger

Annexe 4 – Kit de communication :

Télécharger

Comment est utilisée la CVEC à l'UVSQ?

De nombreux projets ont été adoptés dans le cadre de la commission CVEC, réunissant des représentants étudiants (élus et associations agréées), de la présidence de l' Université et de personnalités extérieures (CROUS de Versailles, Conseil départemental, communautés d'agglomération).

Les projets financés par la CVEC

Instruction des projets

Suite à l’envoi de votre dossier de demande de financement CVEC, un premier temps d’échange vous sera proposé avec le chargé de projet CVEC.

L’ensemble des projets présentés seront ensuite étudiés pour validation dans le cadre du Bureau CVEC, qui se réunit une semaine avant la commission CVEC.

Les porteurs de projets sont convoqués pour venir présenter leurs dossiers en commission CVEC.

En cas d’avis favorable de la commission CVEC, celle-ci détermine le niveau de l’aide financière qui sera proposée pour le projet. Les projets retenus sont ensuite présentés à la Commission de formation et de vie universitaire (CFVU) pour avis, puis au conseil d’administration (CA) pour approbation finale.

/**/ .titre_carte{ font-size: 2rem; } .colonne_deco { border-left: 0px solid #ddd; } /**/